

BOURSES

Le Fonds d'action Bio-Vert décerne des bourses de 500\$ à des étudiants de niveau collégial ou universitaire inscrits dans un programme d'études lié à l'environnement ou impliqués dans un comité Environnement. Les étudiants soutenus par le Fonds d'action doivent démontrer leur capacité à initier des projets et à poser des gestes concrets en matière de protection de l'environnement.

Critères d'admissibilité

- Être inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire québécois reconnu
- Ne pas avoir complété ses études
- Être citoyen canadien ou résident permanent
- Avoir fait preuve de leadership dans un projet ou dans l'organisation d'un événement dont les retombées sur la qualité de l'environnement sont concrètes

Comment présenter votre candidature

Toute demande de bourse doit être complétée dans le formulaire prévu à cet effet comportant les points suivants :

- Nom et coordonnées de l'étudiant
- Présentation de l'étudiant, de son cheminement académique et des raisons l'ayant conduit vers ses études ou son engagement en environnement
- Description des initiatives engagées et/ou du projet réalisé, incluant
 - la nature et l'ampleur du projet
 - la participation de l'étudiant
 - les retombées sur le milieu

La demande de bourse doit également être accompagnée d'une copie du dernier bulletin de l'étudiant ainsi que d'une lettre de référence rédigée par un professeur, directeur ou autre employé de l'établissement scolaire supervisant le projet de l'étudiant. Cette lettre de référence doit décrire l'implication de l'étudiant dans un projet de nature environnementale.